

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, mardi 23 mai à 19h40 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **10857-05-17 – Souper Spaghetti – Soirée bénéfice – permis d'alcool**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt de la grande salle du centre culturel pour l'événement Souper-Spaghetti – Soirée bénéfice du 3 juin prochain au profit du Festival Country de Venise-en-Québec.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par M. Daniel Boudreau de A1 Festival Country du Québec pour le Souper Spaghetti – soirée bénéfice qui se tiendra au Centre Culturel le 3 juin 2017 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10858-05-17 – Festival Country – permis d'alcool**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par M. Daniel Boudreau de A1 Festival Country du Québec pour Festival Country du Québec qui se tiendra sur le terrain de balle les 4, 5 et 6 août 2017 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10859-05-17 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 23 mai 2017 soit levée à 19h45

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL

---